

Philippe 4 le Bel



Le 6 janvier 1286, Philippe IV le Bel reçoit à Reims l'onction sainte. Sa femme est également sacrée. Le 5 juin, à Paris dans la grande salle du palais de la cité, le roi Édouard Ier vient rendre hommage au nouveau roi de France pour ses possessions Aquitaines. En 1289 naissance du futur Louis X (dit le Hutin), fils de Philippe IV et de Jeanne de Navarre. En 1291 attestation des usuriers Lombards, relâchés contre de fortes sommes d'argent. La mesure est renouvelée entre 1308 et 1311. En 1293 Édouard dénonce l'hommage qu'il doit à son suzerain. Naissance du futur Philippe V le Long. Jacques de Molay est élu grand maître de l'ordre du temple. En fin d'année, la guerre entre l'Angleterre et la France est inévitable. En 1294 on lève dans le royaume des subsides. Naissance du futur Charles IV. Le 19 mai Philippe le Bel confisque le duché d'Aquitaine . De 1295 à 1305 premières altérations monétaires effectuées par Philippe le Bel. En 1296 et 1297, conflit entre Philippe IV le Bel et Boniface VIII au sujet de l'imposition extraordinaire du clergé (décime). La décrétale Cléricis Laïcos du 24 février 1296 interdit au clergé de payer toute contribution à l'état sans l'accord du Saint-Siège. Le roi réplique par un édit interdisant toute exportation d'or et d'argent sans son autorisation (17 août). Juin 1297 Philippe le Bel met le siège devant Lille. Le 13 août bataille de Furnes, gagnée par Robert d'Artois sur les Flamands. Lille capitule. Le 7 juin 1298 Édouard d'Angleterre épouse la sœur de Philippe le Bel, Marguerite, tandis qu'il fiance son fils à Isabelle de France fille du roi. Le 19 juin 1299 accord de Montreuil-sur-Mer entre Philippe le Bel et Édouard Ier on décide d'attendre de célébrer le mariage du futur Édouard II avec Isabelle qu'elle vieillisse un peu. Le 8 décembre 1299 accord entre le roi de France et l'empereur. Juillet 1301 l'arrestation de Bernard Saisset, évêque de Pamiers, marque la reprise du conflit entre Philippe le Bel et Boniface VIII. Le 10 avril 1302 première réunion des états généraux à Paris afin de soutenir le roi dans sa lutte contre le pape. Le 18 mai (Matines) de Bruges : massacre des Français. Le 11 juillet la chevalerie Française est écrasée à Courtrai par les Flamands. Perte de Lille. En 1303 réforme du parlement de Paris. Naissance de la chambre des comptes. Le 20 mai traité de Paris : la France restitue la Guyenne au roi d'Angleterre. Guillaume de Nogaret échoue dans sa tentative d'enlèvement contre Boniface VIII pour le traduire devant un concile (attentat d'Anagni). Août 1304 victoires de Philippe le Bel sur les Flamands, sur mer à Ziérikzée le 15, et sur terre à Mons-en-Pévèle le 18. Le roi s'empare de Lille, Douai et Béthune. En 1305 mariage du futur Louis X le Hutin avec Marguerite de Bourgogne. Le nouveau pape Clément V se fixe en Avignon. Le 2 avril mort de la reine Jeanne femme de Philippe le Bel. Le 23 juin traité d'Athis-sur-Orge entre la France et la Flandre ; Robert récupère son fief. En 1307 mariage du futur Philippe V la Long avec Jeanne fille d'Othon, comte palatin de Bourgogne. Le 13 octobre arrestation des templiers, confiscation de leurs biens. En mars 1308 mariage du futur Charles IV le Bel, avec Blanche sœur de Jeanne et fille du comte palatin de Bourgogne. Le 8 mai seconde réunion à Tours des états généraux, dans le cadre de la lutte du roi contre les templiers. Janvier 1309 Édouard II roi d'Angleterre, épouse Isabelle fille de Philippe le Bel, roi de France. Le 12 mai 1310 exécution de 54 templiers. Le 3 avril l'ordre des templiers est supprimé, par bulle pontificale. Les biens de l'ordre non confisqués par le roi passent aux hospitaliers. Le 11 juillet Robert de Béthune cède Béthune Lille et Douai à Philippe le Bel en échange de la rente qu'il devait lui verser. Louis de Nevers , fils de Robert de Béthune s'oppose à ce contrat. En 1313 deuxième tentative, après celle de 1306, de retourner à la bonne monnaie. Le 18 mars 1314 Jacques de Molay et Hugues Pairaud sont brûlés. " voir plus loin le procès des templiers ". En mai scandale à la cour de France, condamnation pour adultère de Marguerite et Blanche, belle fille du roi. " voir plus loin le scandale de la tour de Nesle ". Le 29 novembre Philippe IV le Bel meurt. Avènement de Louis X le Hutin. Le roi est mort à Fontainebleau et inhumé à Saint-Denis.

Le procès des Templiers

C'est à Maubuisson, le 14 septembre 1307, que Philippe le Bel, au cours d'un conseil dramatique, avait résolu l'arrestation de tous les templiers de France. Le jour choisi : le 13 octobre. Aussitôt, des plis scellés étaient adressés aux baillis et sénéchaux de province. Chaque pli en contenant un second également scellé à n'ouvrir que le 12 octobre, quelques heures seulement avant la mise à exécution de l'ordre royal. Ainsi le secret sera bien gardé. A l'aube du 13 octobre, des hommes en armes, barons, chevaliers, baillis, sénéchaux s'acheminaient vers ces forteresses colossales, disséminées aux quatre points cardinaux, que l'on appelait les commanderies des templiers. Il faudrait que la troupe, agissant au nom du roi, se présente à l'aube dans chaque commanderie, la troupe devrait être nombreuse pour que les templiers fussent mis en état d'infériorité. Le prétexte : vérifier le " décime ". Une fois les frères du temple, emmenés, il faudrait pendre des mesures pour que l'exploitation des domaines se poursuivît. après quoi, il faudrait procéder au premier interrogatoire : " ils appelleront les commissaires de l'inquisiteur et examineront la vérité avec soin par la torture s'ils avaient besoin ; et si les personnes arrêtées confessent la vérité, ils consigneront leur déposition par écrit, après avoir fait appeler des témoins ". On peut deviner la stupeur, l'effroi, la colère que durent ressentir les destinataires de l'ordre royal, en lisant les accusations terribles portées par Philippe IV le bel contre cet ordre des templiers qu'on admirait et respectait depuis longtemps. " cette engeance (les templiers) a abandonné son créateur, elle s'est séparée de Dieu qui lui a donné le jour, oublié le seigneur sacrifié aux démons et non à Dieu, cette engeance sans conseil et sans prudence et plut à Dieu qu'elle le sentit, comprit, prévint ce qui vient d'arriver ". Qui étaient ces templiers, arrêtés en masse sur l'ordre du roi de France en cette aube du 13 octobre 1307 ? c'est à Jérusalem, en 1119, que l'ordre du temple avait été fondé par Hugues de Payns, Geoffroy de Saint Omer et neuf compagnons. Depuis la Ière croisade, un siècle s'était écoulé. Hugues de Payns, chevalier champenois, n'était plus jeune. Pour lui, l'implantation des francs au proche orient était une nécessité de la foi. Défendre la ville où le Christ avait été crucifié, un devoir absolu des chrétiens. Dans l'esprit du fondateur, l'ordre devait avoir pour première mission d'assurer la police des routes auprès des lieux saints, de protéger les pèlerins contre les infidèles, aussi de veiller sur les points d'eau. Mission réaliste (mais les templiers, toujours, se voudront réalistes). Mission qui exigeait une constante vigilance, un courage quotidien plus méritoire peut-être que l'héroïsme périodique des grandes batailles. Les fondateurs l'ont su des l'origine qui exigeaient des premiers frères un vœu solennel de combattre les ennemis de Dieu " dans l'obéissance, la chasteté, et la pauvreté " c'étaient le temps où Baudouin II régnait sur Jérusalem. Il facilita l'expansion du nouvel ordre. Il lui assigna une demeure près de l'ancien temple du roi Salomon, il allait de même lui donner son nom : ordre du temple. Du coup, les frères devenaient des templiers. A l'initiative de Baudouin II, Hugues de Payns, fut envoyé en Angleterre et en France, au concile de Troyes, afin de faire connaître le nouvel ordre. C'est à Troyes en 1128, que fut fixée sa règle. On affirme que Saint-bernard y mit la main. Simple et dure, cette règle était celle des moines soldats. Il leur fallait des armes solides sans élégance inutile, ni or ni argent pour leurs étriers et leurs éperons, sur le haubert de mailles, ils portaient un manteau blanc pour les chevaliers, noir ou marron pour les sergents et les écuyers. Ce manteau blanc portait une croix rouge au temps d'Eugène III. Les jeunes trop absolus étaient interdits : il fallait aux templiers de la vigueur. En résumé, on voit les premiers templiers mener une vie "confortable, active, disciplinée, peu mystique" en réalité ils étaient "des hommes brutaux, pieux et simples d'esprit". Saint-bernard, opposera les trop riches chevaliers (croisés de luxe),aux templiers, image vivante de l'humilité. Ils se gardent de tout excès en vivres et en vêtements, ne se contentant que du nécessaire. Ils vivent tous ensemble sans femme, ni enfant ; chez eux on ne trouve ni flâneur, ni paresseux. Les paroles insolentes, les actes inutiles, les rires immodérés, les plaintes et les murmures ne restent pas impunis. Les cheveux sont coupés ras. Désormais, l'ordre des templiers allait être mêlé, pas à pas, à la

défense du royaume chrétien de Jérusalem. Pas de bataille ou ne se trouve les templiers ils tiennent à l'honneur de frapper plus fort le coup d'épée. Leur prestige est immense. De l'Europe entière, les jeunes gens accourent qui n'aspirent qu'à devenir templier. Partout, en Asie et en Europe s'élèvent les maisons des frères. La poignée de croyants qui entourait Hugues de Payns s'est muée en une organisation hiérarchisée à l'extrême. On y voit des chevaliers, des sergents, des chapelains, des soldats, des prêtres. L'ordre aura "ses troupes et son clergé ses assemblées délibérantes ou chapitres". Sur les templiers, le Saint-siège dispensera à pleines mains les faveurs et privilèges. Les années passant, l'ordre dont Saint-bernard chantait la pauvreté était devenu riche. Très riche. Non pas en ce qui concerne les individus (chaque templier faisant abandon de ses propres biens à l'ordre) mais en temps que puissance temporelle. En orient, les templiers se battaient toujours, mais ses dirigeants préféraient la négociation. Francs et arabes qui cohabitaient, ont fini par se comprendre et se connaître. La puissance et la richesse des templiers, de la 2e époque, apparaissent colossales. Ils devenaient d'opulents propriétaires terriens en France, en Angleterre, en Aragon, en Portugal, et sur les bords du Rhin. Mieux, ils allaient devenir les banquiers de l'occident. Leurs commanderies étaient des forteresses pratiquement inexpugnables. Ce qui inspirait confiance. Les possédants prirent assez vite l'habitude de déposer leurs fonds dans les maisons templières. Les princes, puis les rois firent de même. Les commanderies devinrent des banques sans égale dans l'Europe chrétienne. jusque-là, seuls les Juifs et les Lombards s'occupaient d'administrer et de transférer des fonds. Mais ces transferts s'opéraient en numéraire par des routes peu sûres. Les templiers innovèrent, ils créèrent le cheque bancaire. L'argent ne voyageait plus lorsqu'un chevalier faisait un dépôt au temple de paris (par exemple), il recevait un reçu avec le sceau des templiers, il pouvait présenter ce reçu dans n'importe quelle ville afin de récupérer les sommes versées. L'extrême dispersion des commanderies facilitait considérablement les opérations. On comptait environ neuf mille commanderies et maisons fortifiées avec chacune leurs dépendances agricoles, pêcheries, forêts, péages ? Monsieur Georges Bordonove estime le revenu annuel des templiers à 50 milliards de notre monnaie actuelle. Or , les templiers ne se nourrissant exclusivement que des produits de leurs terres, ne dépensaient rien. Cette somme énorme était donc économisée chaque année, et d'année en année devenait plus fabuleuse. Avec l'argent vient la puissance. A Paris, orgueilleusement les templiers s'étaient fait construire une forteresse avec un énorme donjon, dominant un quartier entier et surtout dominant le château beaucoup plus modeste du roi de France (la tour du temple servira sous la révolution de prison à Louis XVI et ne sera détruite qu'en 1811). Les papes en vinrent à confier aux templiers la gestion des fonds d'église. A Paris, le trésorier du temple prenait figure de ministre des finances et avait voix au conseil du royaume. Grâce au temple Suger envoya de l'argent au roi de France afin de financer la 2eme croisade. Jean sans Terre et Henri III déposaient au temple de Londres le produit des impôts publics. Les templiers administrèrent les finances de Jaime Ier d'Aragon, de Charles Ier roi de Naples. La puissance des templiers les conduisit peu à peu à se vouloir au dessus des rois et des nations. Les templiers de Paris avancèrent à Jean sans Terre les sommes nécessaires " au passage en Angleterre des chevaliers poitevins qu'il enlevait à Philippe Auguste ". De même les templiers de la Rochelle recevaient du roi d'Angleterre la caution " garantissant la pension qu'ils s'engageaient à payer aux grands barons qui ne prêteront pas serment à Philippe Auguste ". C'est là, très exactement comme l'a signalé Monseigneur le duc de Lévis Mirepoix, la conception d'une " banque internationale, faisant des opérations en temps de guerre contre le souverain du pays où elle se trouve ". Les templiers de même qu'ils gardaient secrète la règle de leur ordre refusaient toute publicité à leur affaires financières. Ce mystère qui enveloppait tous leurs actes devait se retourner contre eux. Leur richesse apparaissait éclatante, mais leur action demeurait inconnue. Pourquoi ?. C'est le petit peuple qui, le premier, semble s'être posé des questions. Le mécanisme financier

échappe fatalement aux pauvres gens. On attribua la richesse des templiers à toutes sortes d'opérations interdites. On les voulut alchimistes, fabricants d'or. On jura qu'ils spéculaient sur le grain, choisissant délibérément d'affamer le peuple. Des gens bien informés assuraient que les postulants templiers devaient promettre, à leur admission, d'augmenter les biens de la communauté " par tous les moyens, même illicites ". Les grands ne croyaient pas ces contes mais reprochaient aux chevaliers du temple leur avidité : "chacun de vous, leur disait le cardinal Jacques de Vitry, fait profession de ne rien posséder en particulier, mais en commun, vous voulez tout avoir". Ces reproches restèrent étouffés tant que les templiers guerroyaient en terre sainte. S'en prendre à l'ordre du temple, c'était, on le savait, émousser la pointe du fer de lance chrétien en terre sainte. Les templiers se sentaient indispensables sur le plan financier et guerrier ce qui faisait naître en eux un orgueil difficilement supportable. Le pape clément IV leur rappelait en 1265 que, sans la maternelle protection de l'église de Rome, ils ne pourraient résister longtemps à " l'animosité publique qui se déchaînerait contre eux " et puis, c'en fut fini du royaume franc de Jérusalem. On n'en était plus, au temps de Philippe le Bel, à la foi rayonnante des premiers croisades. Plus de croisade, plus d'hommes et plus de subsides aux chrétiens d'orient. Ceux qui osaient réclamer assistance pour la protection du tombeau du Christ étaient traités comme des rêveurs et des empêcheurs de danser en rond. Le jour vint où le royaume de Jérusalem fut perdu. Les templiers se battirent alors avec un courage désespéré. Ils étaient attachés à cette terre où beaucoup avaient passé leur vie et où certains étaient nés. On savait parfaitement, en terre sainte, que la papauté avait préféré ses intérêts en Italie à ceux du tombeau du Christ. C'est avec émotion qu'on peut lire les cris de douleur du troubadour olivier le templier: " La rage et la douleur se sont assises dans mon cœur à tel point que j'ose à peine demeurer en vie. Car on nous rabaisse la croix que nous avons prise en l'honneur de celui qui fut mis en croix. Ni la croix, ni la loi ne valent plus rien pour nous, qui ne nous protègent contre les félons turcs que Dieu maudit ! mais il semble, à ce qu'il paraît, que Dieu veuille les maintenir à notre perte ". Le templier énumère les plus cruelles des défaites et poursuit : " bien fou celui qui veut lutter contre les turcs, puisque Jésus-Christ ne leur conteste plus rien. Ils ont vaincu, ils vaincront, cela me pèse, Français et Tartares, Arméniens et Perses. Ils savent que chaque jour ils nous abaisseront, car dieu dort qui veillait autrefois, et Mahomet resplendit de puissance et fait resplendir le sultan d'Égypte. Le pape fait grande largesse de pardons aux Français et provençaux qui l'aideront contre les allemands.... nos légats, je vous le dit pour vérité, vendent Dieu et son pardon pour de l'argent." Le dernier port de la chrétienté, Saint Jean d'Acre, tomba en 1291, malgré l'héroïque défense du maître du temple, Guillaume de Beaujeu, tué sur les murailles avec 500 chevaliers. Confondant la cause et l'effet, les sujets de Philippe le Bel n'en conçurent qu'un plus grand mépris pour les ordres hospitaliers, singulièrement pour les templiers. Peu à peu, venant de Chypre, les derniers contingents templiers rentrèrent en France. Ils y ramenaient leurs trésors, et leurs forces, presque intacts. Désormais les templiers pouvaient réunir en Europe 15000 lances : une force armée considérable. A la même époque les chevaliers teutoniques formaient un état. Que ferait l'ordre du temple administrer ses trésors, ou s'allier à la papauté ? Les templiers devinrent milice papale et les rois d'Europe pouvaient tout redouter. A commencer par Philippe le Bel. Le roi de France avait toujours combattu la prédominance de la papauté. Clément V, pape Français, avait manifesté tout d'abord sa parfaite bienveillance à Philippe. Ce n'est pas lui qui chercherait, par les templiers, à s'assurer une force armée incomparable. Il ne semble pas que le roi ait songé en premier lieu à supprimer l'ordre qu'il redoutait et, en même temps, admirait. On n'avait, jamais, osé dissoudre un ordre religieux, on le reformait. Philippe octroya de nouveaux privilèges au temple, écrivant en 1304, des lignes qui font rêver. "les oeuvres de piété et de miséricorde, la libéralité magnifique qu'exerce dans le monde entier, et en tous temps, le saint ordre du temple, divinement institué depuis de longues années, son courage qui mérite d'être excité à veiller plus attentivement et plus assidûment encore à la défense

périlleuse de la terre sainte, nous déterminent justement à répandre notre libéralité royale sur l'ordre et ses chevaliers, en quelque lieu de notre royaume qu'ils se trouvent, et à donner des marques d'une faveur spéciale à l'ordre et aux chevaliers pour lesquels nous avons une sincère prédilection" Incroyable hypocrisie ? exemple plutôt d'une dualité de jugement. L'admirable hiérarchie, la parfaite discipline, le sacrifice de l'individu au bien général : ce "programme" des templiers ne correspondait-il pas à l'idée que Philippe le Bel se faisait de l'état ? malgré cela, ou plutôt à cause de cela, Philippe ne pouvait tolérer le péril templier sans réagir. La 1ère initiative du roi apparaît bien étonnante. Tout-à-coup, de la façon la plus imprévisible, il demande à se faire templier. Certes, il ne songe pas à abandonner le trône à son successeur; il restera roi, mais il ambitionne de devenir "chevalier honoraire" tout chevalier pouvant devenir légitimement "grand maître", on comprit vite, au sein de l'ordre, où Philippe voulait en venir. Avec la plus grande politesse, mais avec une fermeté égale, on repoussa son offre. Seconde initiative royale : Philippe demanda à Clément V de fondre les templiers et les hospitaliers en un ordre unique, celui des "chevaliers de Jérusalem". Déjà, il pensait à faire nommer un de ses fils grand maître. Le pape Clément V, fort embarrassé, consulta Jacques de Molay, grand maître du temple, élu en 1295. Il avait plus de 50 ans, sans grande culture, d'humble noblesse, mais tenace et solide. Jacques de Molay refusa obstinément la fusion. Les 2 ordres, dit-il, étaient trop différents. L'ordre des hospitaliers est "fondé sur l'hospitalité, mais, de plus, ses membres sont soldats et font beaucoup d'aumônes. Celui des templiers est particulièrement fondé sur le service militaire, mais ses membres, dans tous leurs bailliages, trois fois par semaine, font, à tous ceux qui en veulent, une aumône générale et ils donnent, d'une manière continue, aux pauvres, le dixième de tout leur pain". Il était difficile de réunir un ordre très riche et un ordre qui l'était moins. Il importait fort "que les templiers donnassent beaucoup, ou bien que les hospitaliers fussent soumis à des restrictions ; de la pourrait provenir un péril pour les âmes, parce qu'ils sont rares, à ce que je crois, ceux qui voudraient changer leur vie et leurs mœurs habituelles". Un autre grave péril "on pourrait craindre qu'à l'instigation du diable les membres des deux ordres ne se querlassent entre eux, disant : nous, nous valons mieux et faisons plus de bien. Et beaucoup de péril pourrait provenir de cette dispute, parce que les templiers et les hospitaliers ont des armes. Et si la rumeur s'en répandait parmi eux, elle pourrait facilement susciter un grave scandale". Jacques de Molay voulait bien reconnaître que les dépenses seraient moins fortes si les ordres étaient unis, mais il ne pensait pas que cette raison suffisait pour justifier la fusion. Aveugle Molay !! il ne discernait pas encore le dangereux intérêt que portait Philippe le Bel à son ordre. la fusion les eut peut-être sauvés, lui et tant de milliers de ses frères. Dans l'entourage du roi, un homme s'était juré de détruire les templiers : Guillaume de Nogaret. Ce petit-fils de cathare connaissait d'expérience ce que l'on pouvait tirer d'une accusation d'hérésie. Les tentatives "conciliantes" de Philippe le Bel avaient échoué. Nogaret considérait maintenant qu'il fallait anéantir l'ordre. Philippe, à long temps hésite. Certes, il pesait à leur valeur les arguments de Nogaret, et lui dont les finances étaient en perpétuelle misère lorgnait vers les richesses du temple. Néanmoins, il ne franchissait pas le pas. Nogaret s'occupait tout particulièrement des affaires du Languedoc. C'est à Toulouse qu'allait voir le jour une accusation. Elle aura d'incalculables conséquences. Un commandeur templier nommé Esquin de Floyran, originaire de Béziers, incarcéré pour assassinat, avait, à la prison royale de Toulouse, pour codétenu, un condamné à mort lui aussi pour homicide. Or, en ce temps là, les condamnés à mort pour homicide mouraient sans le secours d'un prêtre. Les deux prisonniers résolurent de se confesser mutuellement. Ce qu'avoua le templier à l'infortuné bourgeois plongea ce dernier dans l'horreur. Il demanda à se confesser au gouverneur de la prison. Celui-ci, épouvanté à son tour, fit appel à l'entourage du roi et Nogaret, bien sur, ménagea au bourgeois une entrevue royale. Un détail qui compte, Nogaret connaissait fort bien Esquin de Floyran. Voici ce que le bourgeois tremblant conta à Philippe le Bel : les templiers adoraient des idoles ; lorsqu'ils

étaient admis dans l'ordre, ils devaient, lors de leur initiation, cracher trois fois sur la croix. Lors de la même initiation, ils devaient se livrer à des baisers obscènes sur la personne des frères qui les recevaient, au bas de l'échine notamment et au nombril. Enfin, ils s'engageaient à pratiquer la sodomie. Philippe le Bel prit-il pour argent comptant ces incroyables accusations le certain, c'est que la punition qu'il aurait du réserver aux templiers ne fondit nullement sur eux. Philippe se contenta d'envoyer au roi d'Aragon Esquin de Floyran, miraculeusement extrait de sa geôle, pour lui répéter toutes les horreurs pratiquées par les templiers. Le pape fut, lui aussi, dûment averti. Ni l'un ni l'autre ne furent dupes. La dérobade du pape et du roi d'Aragon, bien compréhensible, n'avait rien qui put encourager Philippe le Bel. Il continuait à hésiter. Nogaret, lui, restait sur les mêmes dispositions implacables, il voulait à tout prix perdre les templiers. Nogaret, mit sur pied toute une campagne d'intoxication. L'opinion fut artificiellement montée contre les templiers. On n'eut guère de mal. Les frères du temple, déjà, étaient détestés. le peuple croyait de bonne foi les templiers spéculateurs, usuriers, alchimistes, il admit aussi qu'ils étaient hérétiques, impies et sodomites. Paradoxalement l'esprit de tolérance acquis par les templiers en terre sainte allait se retourner contre eux. On citait la déclaration d'un frère : "les croyances des païens valent bien les nôtres". Ce qui jouait malencontreusement contre les templiers, c'était le secret dont ils entouraient la réception des nouveaux membres. La règle si belle de l'origine était conservée, en façon de relique, en quelques exemplaires à la disposition des hauts dignitaires. Les simples chevaliers n'en avaient jamais connaissance. On se contentait de la leur résumer. Pour les âmes simples, cela ressemblait à un secret. Quant à l'admission des nouveaux membres, elle se faisait la nuit en des lieux retirés, clos, gardés par des hommes d'armes. Lorsque l'on interrogea, plus tard, le précepteur d'Auvergne et qu'on lui posa la question : pourquoi ce secret si l'on ne faisait rien de mal ? il répondit : "par bêtise". c'était bien de la bêtise que manifestaient certains frères templiers, plus frustrés que les autres qui déclaraient hautement aux profanes que "les frères tueraient quiconque, fût-ce le roi, qui assisterait à leur chapitres". Cela suffisait amplement pour que les langues se délient. Les templiers sentaient-ils à quel point s'alourdisait le climat qui les cernait ? non sans aucun doute. Le roi d'Aragon avait fait avertir l'ordre du temple des accusations que portait le roi Philippe le Bel. Le pape avait agi de même. Il n'apparaît pas que les templiers aient pris aucune précaution. Bien mieux, appelé en France par le pape clément V, Jacques de Molay, quitta Chypre, où il préparait un débarquement en Syrie. clément V ne se décidait pas à aller résider à Rome, il errait dans les villes de France comme un vainqueur, accompagné d'une pompe empruntée à l'orient, escorté de " 60 chevaliers, de sergents, d'esclaves noirs, de turcoples, de 12 chevaux chargés d'or, d'argent et de bijoux, d'armes magnifiques, d'objets somptueux". Le peuple se réjouit mais ne put s'empêcher d'évoquer un cortège musulman. Qu'elle aubaine pour Nogaret ! partout, sur le passage de Molay, une question: " que sont devenus les pauvres chevaliers du Christ ? ". Le pape reçut Molay, tenta de le convaincre d'accepter la fusion avec l'ordre de l'hôpital. Molay demeura irréductible. Le roi l'appela auprès de lui, tenta aussi de le décider à la fusion, mais n'eut pas plus de succès. Mais Jacques de Molay ,qui cette fois était à pied d'œuvre, ne pouvait méconnaître plus longtemps les calomnies qui montaient contre son ordre, et ne pouvait ignorer qu'elles étaient accueillies favorablement à la cour de France. Le véritable danger Jacques de Molay ,ne le soupçonnait pas. qui aurait pu le soupçonner ? il pensait que tous ces bruits étaient destinés à lui " forcer la main " afin de fusionner avec l'ordre de l'hôpital. Il chercha une parade, crut l'avoir trouvée : il demanda une enquête au pape. clément V écrivit à Philippe le Bel : " Attendu que le maître et plusieurs précepteurs du temple, ayant appris la mauvaise opinion que vous avez manifestée sur eux à nous et à quelques princes, nous ont demandé de faire une enquête sur les crimes, qui leur sont faussement attribués, nous avons résolu d'ouvrir, en effet, une information". C'est le 24 août 1307 que clément V écrivait ceci, mais ajoutait-il cette enquête ne présentait aucune urgence. Visiblement clément V cherchait à

gagner du temps. On n'en était plus à la cour de France. Retiré dans l'abbaye de Maubuisson, Philippe le Bel consacrait tous ses efforts à la préparation de la grande lutte contre les templiers. En octobre, un dominicain, régent de théologie de l'université de Paris, écrira au roi d'Aragon "avoir assisté depuis 6 mois à des réunions où la question des templiers a été débattue dans le plus rigoureux secret". Il semble bien que le conseil royal ne se soit pas montré unanime. La nomination de Nogaret au sceau allait en quelques instants renverser la tendance. On peut lire dans un des registres du trésor des chartes : "l'an 1307 le 22 septembre, le roi étant au monastère de Maubuisson, les sceaux furent confiés au seigneur Guillaume de Nogaret, chevalier ; on traita, ce jour là, de l'arrestation des templiers". Il y a bien là un rapport de cause à effet. Ce qui montre à quel point le secret pu être gardé, c'est que, le 12 octobre de la même année, à Paris, Jacques de Molay était présent aux obsèques de la comtesse de Valois, à côté du roi. Le lendemain, les templiers de France étaient en prison. Ainsi, tous, au même moment, furent arrêtés. La surprise fut si complète qu'aucune commanderie ne résista. Seuls une douzaine de chevaliers parvinrent à s'enfuir. Guillaume de Nogaret avait lui même procédé à Paris à l'arrestation de Jacques de Molay et de 144 templiers. Voici les principales questions posées, lors de l'interrogatoire Comment les frères ont-ils été reçus au temple ? Les a-t-on, après la cérémonie, emmenés derrière l'autel où ailleurs contraints de renier le Christ par trois fois et de cracher sur la croix ? Les a-t-on ensuite dévêtus et baisés "en bout de l'échine", sous la ceinture sur le nombril et en la bouche ? Puis invités à pratiquer la sodomie ? Puis ceints, d'une certaine cordelette ayant touché certaine figure diabolique adorée par les anciens et les dignitaires, les chapelains omettent-ils à dessein de sacrer par le corps de notre seigneur (c'est à dire de pratiquer la consécration de l'hostie pendant la messe ce que faisaient les cathares). Une suprême habileté de Nogaret : il avait convaincu le roi de demander à l'inquisition de mener les interrogatoires. L'inquisiteur de France, Guillaume de Paris, confesseur du roi, avait précisé à tous les prieurs dominicains de (recevoir et d'interroger au plus tôt les templiers qui leur seraient amenés.) En Italie, et en Espagne, l'inquisition, fondée pour combattre l'hérésie, était peu à peu devenue l'instrument du pouvoir temporel. Il n'en était pas de même en France. Le 8 décembre 1301, Philippe le Bel, outre des abus dont les inquisiteurs s'étaient rendus coupables en Languedoc, avait mandé à l'évêque de Toulouse : (sous le couvert d'une répression licite, ils ont osé des choses complètement illicites ; sous l'apparence de la piété, des choses impies ; sous prétexte de défendre la foi catholique, ils ont commis des forfaits) oublié, le passé désormais, à l'instigation de Nogaret, Philippe le Bel faisait appel, pour combattre les templiers, à la (procédure infaillible du saint office on n'y alla pas de main morte. Par toute la France, les templiers connurent l'horrible question. (On n'entendait que cris, dit l'abbé Vertot, que gémissements de ceux qu'on travaillait, qu'on brisait, qu'on démembrait dans la torture) on les éloignait par l'estrapade. On les disloquait sur le chevalet. On exposait au feu leurs pieds enduits de graisse. Le brodequin leur brisait les os des jambes. Pour les plus opiniâtres, on utilisa les pinces chauffées au rouge, on les suspendit par les parties génitales. En même temps on prodiguait les promesses. Qu'était-ce qu'avouer ? d'ailleurs, les autres l'avait fait. Des aveux et on aurait la liberté, voire des pensions du roi. En revanche, on prévint les accusés que ceux qui refuseraient de reconnaître leurs (erreurs) seraient condamnés à mort. Et le pape ? il ne se manifesta que le 27 octobre : (pendant que nous étions loin de vous, vous avez étendu la main sur les personnes et les biens des templiers ; vous avez été jusqu'à les mettre en prison ; ce qui est le comble de la douleur, vous ne les avez pas relâchés ; même à ce qu'on dit, allant plus loin, vous avez ajouté à l'affliction de la captivité une autre affliction....) bien timide cette remontrance. Le roi ne semble guère l'avoir prise au sérieux. D'ailleurs, les templiers avouaient en masse. Monsieur Raymond Oursel a publié la traduction des principaux interrogatoires. Voici celui de Geoffroy de Charnay , précepteur de toute la Normandie qui fut questionné le 21 octobre 1307:

Frère Geoffroy: On m'apporta une croix où il y avait l'image de Jésus Christ ; le frère Amaury me dit de ne pas croire en celui dont l'image était là peinte car c'était un faux prophète ; ce n'était pas Dieu il me fit renier Jésus Christ trois fois.

L'inquisiteur: Avez vous craché sur l'image ?

Frère Geoffroy: Je n'en ai pas mémoire....

L'inquisiteur: Et le baiser ?

Frère Geoffroy: J'embrasais sur le nombril celui qui me recevait.

Hugues de Pairaud, visiteur de France, avoua tout ce qu'on voulut : que le reniement, le crachement sur la croix faisaient partie des statuts et qu'il avait lui même conseillé la sodomie. Il formula pourtant une restriction : il n'était pas sur que tous les frères aient été reçus suivant ces rites. Alors, on ordonna une suspension d'audience. Quand on ramena Hugues de Pairaud , il revint totalement sur ses premières déclarations (J'ai mal compris. J'ai mal entendu ; je crois bien que tous les frères sont reçus comme je l'ai été.) Le plus incompréhensible demeure les aveux de Jacques de Molay. Il ne semble pas que le grand maître ait été torturé. Tout au plus lui montra t-on les instruments du supplice. Et telles furent pourtant textuellement, ses déclarations :

Jacques de Molay : Voici 42 ans que j'ai été reçu à Beaune, au diocèse d'Autun par le frère Humbert de Pairaud, chevalier, en présence du frère Amaury de la roche et de plusieurs autres dont je n'ai plus le nom à la mémoire. Je fis d'abord toutes sortes de promesses au sujet des observances et des statuts de l'ordre, puis l'on m'imposa le manteau. Le frère Humbert fit ensuite apporter une croix d'airain où se trouve l'image du crucifié, et m'enjoignit de renier le Christ figuré sur cette croix. De mauvais gré, je le fis ; le frère Humbert me dit ensuite de cracher sur la croix je crachai à terre.

L'inquisiteur : Combien de fois ?

Jacques de Molay : Une seulement j'en ai bonne mémoire

L'inquisiteur : Quand vous avez fait vœu de chasteté, vous fut-il dit après de vous unir charnellement avec les autres frères ?

Jacques de Molay : Non, je ne l'ai jamais fait

L'inquisiteur : Les autres frères sont ils reçus de la même façon ?

Jacques de Molay : Je ne crois pas que le cérémonial ait été pour moi différent de ce qu'il est pour les autres ; quant à moi, je n'en ai pas reçu un bien grand nombre. Après leur réception toutefois, je priais les assistants de mener à part les nouveaux profès, et de leur faire part de ce qu'ils devaient. Mon intention était qu'ils accomplissent ce que j'avais accompli moi-même, et qu'on les reçut selon les mêmes cérémonies.

L'inquisiteur : Avez vous proféré quelque fausseté, ou mêlé des mensonges à votre déposition, par crainte de torture, de prison ou autre ? avez vous celé la vérité ?

Jacques de Molay : Non, je n'ai rien dit que la vérité, pour le salut de mon âme.

En 1310, les derniers défenseurs de l'ordre écriront : " Nos frères ont dit tout ce que voulaient les bourreaux " après avoir reçu des apaisements de Philippe et s'être déclaré ébranlé, le pape, le 22 novembre, enjoignait à tous les princes chrétiens de saisir les templiers présents dans leur états. Mais ce pontife flottait décidément à tous les vents. Au début de 1308 il ne croyait plus du tout aux accusations contre les templiers. Il exigea que l'affaire lui fut évoquée personnellement et la procédure suspendue. les templiers reprirent espoir. Hugues de Pairaud rétracta ses aveux. Alors Nogaret se déchaîna . Il fallait effrayer clément, ce qui apparemment n'était pas très difficile. Un avocat de Coutances, Pierre Dubois, porte parole officieux du roi, écrivit un pamphlet qui évidemment, lui avait été commandé : " que le pape prenne garde : il est simoniaque. Il donne par affection du sang les bénéfices de la sainte église de Dieu à ses proches parents ; il est pire que Boniface qui n'a pas commis autant de passe-droits. Il faut que cela lui suffise ; qu'il ne vende pas la justice. On pourrait croire que c'est à prix d'or qu'il protège les templiers, coupables, contre le zèle catholique du roi de France. Moïse, l'ami de

Dieu, nous a enseigné la conduite qu'il faut tenir vis-à-vis des templiers quand il a dit: " que chacun prenne son glaive et tue son plus proche voisin " Moïse a fait mettre à mort, pour l'exemple d'Israël, 22000 personnes sans avoir demandé la permission d'Aaron, que Dieu avait établi grand prêtre.... " il faut dire que le destin des templiers préoccupait Pierre Dubois depuis quelque temps. L'année précédente, il avait prodigué des conseils, tendant à régler le sort des frères du temple : " rien de plus simple à corriger ; il faut les forcer à vivre en orient des biens qu'ils y possèdent : plus de templiers ni d'hospitaliers en Europe. pour leurs terres situées en deçà de la Méditerranée, elles seront livrées à ferme noble. On aura ainsi plus de 300000 livres tournois par an, qui serviront à acheter des navires, des vivres et des équipements de façon que les plus pauvres pourront aller outre mer. Les prieures et commanderies d'Europe seront utilisées : on y installera des écoles pour les garçons et les filles adoptés par l'œuvre des croisades ou les arts mécaniques, la médecine, l'astronomie et les langues orientales y seront simultanément enseignés " en bref, se débarrasser définitivement des templiers et confisquer leurs biens . L'infortuné clément V plia une fois encore. toutefois, les apparences furent sauvées : les templiers seraient remis au pape, mais celui ci devait aussitôt restituer les prisonniers aux officiers royaux qui les garderaient : " au nom de l'église romaine ". mais, pour régler le sort de l'ordre, le pape exigeait un concile qui se tiendrait à Vienne, en Dauphiné, en octobre 1310. Ce concile aurait à décider du sort de l'ordre du temple. Quant aux crimes des templiers en tant que personnes, ils seraient jugés par les évêques diocésains et les inquisiteurs ; le grand maître et les hauts dignitaires comparaitraient devant le pape. Les deux procès allaient se poursuivre parallèlement. Partout on recueillait les " aveux " des frères du temple. Toujours les mêmes. Leur répétition a donné naissance à ce que l'on a appelé " le mystère des templiers ". Pourquoi ces centaines d'hommes ne se rebellent-ils pas ? on cite de nombreux cas où des templiers, prisonniers des infidèles en orient , sont morts sous les plus horribles tortures plutôt que d'abjurer leur foi. Tout à coup, comme affolés par les questions de l'inquisition, ils reconnaissent en Europe tout ce dont on les accuse, cette faiblesse paraît inexplicable les accusations contre les templiers ont-elles été entièrement forgées de toutes pièces par Nogaret ou bien Nogaret a-t-il lancé son implacable machine de guerre en se fondant sur des bases réelles ? . Le mystère des templiers subsiste. Mais, quand bien même on admettrait que les templiers se soient livrés, lors de leur initiation, à un cérémonial compliqué, étrange, condamnable, certainement ces êtres simples ne l'accomplissaient pas dans un esprit hérétique. Bien complexe aussi le cas de Jacques de Molay. après avoir avoué tout ce que l'on voulait ; au mois d'août 1309, quand s'ouvrit le deuxième procès des templiers, Molay sembla avoir retrouvé toute son énergie. Après quoi, il se rétracta. Lui qui semblait vouloir défendre l'ordre, et le faire avec passion, disait maintenant qu'il ne le défendrait que devant le pape. Le 7 février 1310, 33 Templiers déclaraient vouloir défendre l'ordre. Ainsi entendit-on le frère Bertrand de Saint Paul déclarer : " jamais je n'ai avoué les erreurs imputées à l'ordre, ni ne les avouerai tout cela est faux.". Le 7 avril, Pierre de Boulogne, porte parole des défenseurs des templiers, lut une déclaration capitale : il affirmait que toutes les accusations proférées contre ses frères étaient mensongères. Il se refusait à admettre aucun laïc parmi ses juges. Le 2 mai les défenseurs de l'ordre du temple étaient 573 !! on était loin maintenant du consentement unanime et humiliant marqué par les templiers après leur arrestation. La machine de guerre mise au point par Nogaret allait-elle se détraquer ? le 10 mai 1310, l'archevêque de Sens, Philippe de Marigny, parfaitement dévoué au roi Philippe IV le Bel, réunissait à Paris un synode. Deux jours seulement après avoir pris séance, le grand synode condamnait au bûcher 54 templiers de Paris qui avaient offert de défendre l'ordre du temple. Le jour même on les brûlait. Bravant toute crainte, avec un courage exemplaire le frère Aymeri de Villers-le-duc, déclarait à son tour : j'ai reconnu quelques unes de ces erreurs, je l'avoue, mais c'était sous l'effet des tourments que m'avaient fait subir G. de Marcilly et Hugues de la Celle, chevaliers du roi lors



de leur enquête. J'ai vu, hier, mener en charrette 54 de mes frères pour être brûlés vifs faute d'avoir avoué ces crimes ah !! si moi je devais être brûlé, j'ai trop peur de la mort, je ne la supporterais pas !!! je céderais.... j'avouerais sous serment, tous les crimes qu'on impute à l'ordre. J'avouerais que j'ai tué Dieu si on me le demandait on sut, le 18 mai que le principal avocat des templiers, Pierre de Bologne, avait disparu. Naturellement on déclara qu'il s'était évadé. Alors , désespérés 44 templiers firent savoir qu'ils renonçaient à défendre leur ordre. Les magistrats, tout heureux, ajournèrent leurs travaux au mois de décembre. les accusés ne songeaient plus à renier leurs déclarations. Avec un ensemble étonnant ils revenaient à leurs premiers " aveux ". Le 5 juin 1311, l'instruction était close et le dossier expédié au pape. Le concile oecuménique de Vienne s'assembla en octobre 1311. Coup de théâtre : neuf templiers encore libres se présentèrent " quel héroïsme ! ". Disant qu'ils venaient défendre l'ordre. Clément V ne daigna pas les entendre. Tout simplement on les jeta en prison. Le 3 avril 1312, le pape prononçait la dissolution de l'ordre des templiers : " l'ordre était donc aboli sans avoir été reconnu coupable. " dit John Charpentier. Les biens des templiers revenaient aux hospitaliers. Ainsi était réalisée la fusion désirée par Philippe le Bel. Le roi ne s'oubliait pas : on retint sur la fortune de l'ordre une indemnité énorme destinée à compenser les frais du procès. Restait le sort des quatre principaux dignitaires de l'ordre, dont Jacques de Molay. Pendant 4 ans, ils n'avaient plus comparu. Enfin le 18 mars 1314, Jacques de Molay, Hugues de Pairaud, Geoffroy de Charnay Geoffroy de Gonnevillle furent conduits sur le parvis de notre dame. Ils devaient entendre la sentence prononcée contre eux par les délégués apostoliques. Une foule énorme attendait en silence. On lut la sentence de condamnation. Puisqu'ils avaient avoué leurs crimes, le tribunal les condamnaient tous 4 à la prison à vie. c'en était bien fini de l'orgueilleux ordre du temple non, le rideau n'était pas tombé. Tout à coup? malgré les tortures, malgré les prisons, malgré les reniements, Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay semblèrent revivre. Ils se retournèrent vers le peuple, criant que les aveux, les crimes, hérésies que l'on reprochait à l'ordre n'étaient que calomnies. Molay criait plus fort que les autres : la règle du temple est sainte juste et catholique !! ". Selon le chroniqueur, Villani, un sergent du roi vint mettre la main sur la bouche de Molay pour l'empêcher de poursuivre. Des remous agitaient maintenant la foule après l'étonnement, de l'émotion. Des cris de reproche. Pourquoi empêchait-on Molay de parler ? il fallait faire vite. sans perdre un instant, les cardinaux ordonnèrent que l'on remit les deux " relaps " aux mains du prévôt de Paris. Philippe le Bel, informe, n'était pas homme à s'attarder en d'inutiles hésitations. L'ordre royale tomba comme un glaive : les deux templiers seraient brûlés sur le champ, sur une petite île de la Seine. Et puisque qu'on élèverait des bûchers, on en profiterait pour brûler vifs 37 autres templiers dont les aveux avaient paru trop réticents l'autodafé se fit le soir même, dans l'îlot aux Juifs (actuellement une partie du square du terre-plein du pont neuf). A travers le crépitement des flammes le cri des templiers parvinrent jusqu'aux spectateurs : (les corps sont au roi de France, mais les âmes sont à Dieu). on raconte que Jacques de Molay, déjà atteint par les flammes, aurait assigné le pape Clément V, Philippe le Bel, et Nogaret à comparaître dans 40 jours, devant le tribunal de Dieu ! il semble que cette tradition ait été forgée postérieurement. Malgré tout, elle devait exprimer le sentiment populaire. Devant le martyre des templiers, l'opinion populaire si défavorable s'était peu à peu modifiée. Ce qui reste bien curieux, c'est que l'exécution ayant eu lieu le 18 mars 1314, le pape Clément V mourut le 20 avril, Philippe le Bel le 29 novembre, et Nogaret la même année. Il proclama également que les Capétiens seraient maudits jusqu'à la 13e génération.

Les Maîtres du Temple

Grands Maîtres	Papes	Rois de France	Empereur d'Allemagne	Rois d'Angleterre	Encyclopedia Universalis	Georges Bordonove	Lafille
Hugues de Payns	Gelase II-1138 Caliste II-1119 Honorus II-1124 Innocent III-1130	Louis VI 1137-1180	Henri V 1106-1125 Lothaire II 1125-1138	Henri 1er 1100-1135	1119-1136	1118-1136	1119-1136
Robert de Craon	Celestin II-1138 Lucius II-1144 Eugène III-1145	Louis VII 1137-1180	Conrad III 1136-1153	Etienne de Blois 1135-1154	1136-1147	1136-1149	1136-1147
Évrard des Barres	Anastase IV 1153	Louis VII 1137-1180	Barberousse 1153-1190	Etienne de Blois 1135-1154	1147-1174	1149-1152	1151-1153
B de Tremblay	Anastase IV 1153	Louis VII 1137-1180	Barberousse 1153-1190	Etienne de Blois 1135-1154	1151-1153	1152-1153	1151-1153
Évrard	Anastase IV 1153	Louis VII 1137-1180	Barberousse 1153-1190	Etienne de Blois 1135-1154	1153-1154		1153-1154
André de Montbart	Adrien IV 1154	Louis VII 1137-1180	Barberousse 1153-1190	Henri II Plantagenet 1154-1189	1154-1156	1153-1156	1154-1156
B de Blancafort	Alexandre III 1159	Louis VII 1137-1180	Barberousse 1153-1190	Henri II Plantagenet 1154-1169	1156-1169	1156-1169	1156-1169
P de Napelouse	Alexandre III 1159	Louis VII 1137-1180	Barberousse 1153-1190	Henri VII Plantagenet 1154-1169	1169-1171	1169-1171	1169-1171
O de Saint-Amand	Alexandre III 1159	Louis VII 1137-1180	Barberousse 1153-1190	Henri II Plantagenet 1154-1169	1171-1179	1171-1179	1171-1180
Arnaud de Torroge	Lucius III 1181	Philippe Auguste 1180-1223	Barberousse 1153-1190	Henri II Plantagenet 1154-1169	1181-1184	1180-1184	1180-1184
Gérard de Ridefort	Urbain III-1185 Grégoire -1187 Clément III-1187	Philippe Auguste 1180-1223	Barberousse 1153-1190	Henri II Plantagenet 1154-1169	1184-1189	1185-1189	1184-1189
Robert de Sablé	Celestin III-1191	Philippe Auguste 1180-1223	Henri VI 1190-1198	Richard 1er 1189-1199	1189-1193	1191-1193	1190-1193
Gilbert	Innocent III	Philippe	Philippe 1198-	Jean sans	1193-1200	1194-1200	1193-

Eraïl	1198-1216	Auguste 1180-1223	1208	Terre 1199- 1216			1201
Philippe de Plaissiez	Innocent III 1196-1216	Philippe Auguste 1180-1223	Othon IV 1208-1212	Jean sans Terre 1199- 1216	1201-1209	1201-1209	1201- 1209
Guillaume de Chartres	Honorius II 1216	Philippe Auguste 1180-1223	Frédéric II 1212-1250	Henri III 1216-1272	1210-12018	1210-1219	1210- 1218
Pierre de Montaigu	Grégoire IX- 1227	Louis VIII 1223-1226	Frédéric II 1212-1250	Henri III 1216-1272	1219-1232	1219-1232	1219- 1232
Armand du Périgord	CelestinIV- 1241	Louis IX 1226-1270	Frédéric II 1212-1250	Henri III 1216-1272	1232-1244	1232-1244	1232- 1244
Guillaume de Sonnac	Innocent IV 1243-1254	Louis IX 1226-1270	Conrad IV 12501256	Henri III 1216-1272	1244-1250	1247-1250	1245- 1250
Renaud de Vichiers	Innocent IV 1243-1254	Louis IX 1226-1270	Guillaume 1250-1256	Henri III 1216-1272	1250-1252	1250-1256	1250- 1252
Thomas Bérard	Alexandre- 1254 Urbain IV-1261 Clément 1265 Grégoire 1271	Philippe III 1270-1285	Rodolphe 1273-1291	Édouard 1er 1272-1307	1252-1273	1256-1273	1252- 1273
Guillaume de Beaujeu 1273-1291	Adrien V-1276 Jean XXI 1277 Nicolas III- 1277 Martin IV-1281 Honorius IV- 1285 Nicolas IV-1288	Philippe IV 1286-1314	Rodolphe 1273-1291	Édouard 1er 1272-1307	1273-1291	1273-1291	1273- 1291
Thibaut Gaudin 1291-1292	Celestin V- 1294 BonifaceVIII- 1294	Philippe IV 1286-1314	Adolphe 1273-1298	Édouard 1er 1272-1307	1291-1292	1291-1293	1291- 1292
Jacques de Molay 1292- 1314	Benoît XI- 1303 Clément V-1305	Philippe IV 1286-1314	Albert 1298- 1308 Henri VIII 1308- 1313	Édouard II 1307-1327	1292-1314	1294-1314	1292- 1314

Richesse foncière des Templiers

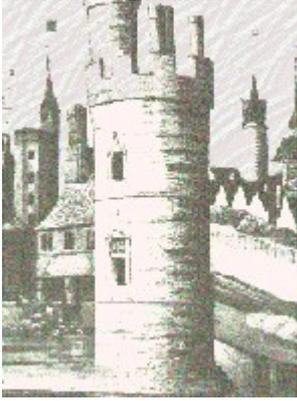
La commanderie de templiers (on en comptait plus d'une centaine a travers la France)
 .Représentait à la fois un centre spirituel, une exploitation agricole et une banque. Centre
 spirituel: l'église constituait le cœur et âme de cet ensemble d'édifices souvent protégés par

d'épaisses murailles. Pour rappeler leur origine, les bâtisseurs de ces églises leur donnaient parfois la forme arrondie du temple de Jérusalem. Mais comme l'édifice servait de donjon des le XIV^e siècle on prit l'habitude de le munir de robustes échauguettes et même d'un chemin de ronde. Exploitation agricole : les templiers possédaient de vastes domaines qu'ils cultivaient ou confiaient a des fermiers et des manoeuvriers. Les bâtiments qui bordaient une vaste cour comprenaient, outre la maison elle-même, des granges ou s'entassaient les récoltes, des celliers, un colombier et naturellement, écuries, étables, porcheries. l'ensemble était imposant, tel celui qui se trouve encore à Dannemois en Essonne. Une banque : le voyageur qui partait pour une longue absence confiait volontiers son argent aux templiers pour ne pas emportait avec lui de lourdes sommes . Il recevait en contrepartie une véritable lettre de change. Dans quelque pays qu'il se rendit, il était sur de trouver une commanderie prête à lui bailler pécune nombrée contre la lettre qu'il avait reçue. Les templiers s'entendaient merveilleusement à faire fructifier les fonds qui leur étaient remis.

La tour de Nesle ou le scandale des brus de Philippe le Bel

Le plus incroyable scandale de l'histoire de la France a éclaté en 1314, à la cour de France, au temps de Philippe le Bel. Depuis la mort de sa femme, la reine Jeanne, on ne connaissait à Philippe IV le Bel aucune liaison féminine. Il vivait une vie austère dans une rigueur absolue. Les trois fils du roi avaient épouse de ravissantes princesses. Louis héritier du trône, le futur Louis X le Hutin avait pris pour femme Marguerite de Bourgogne. Très belle, très royale d'allure, sa beauté était dominatrice, conquérante. Elle considérait le monde et son époux, avec un air de défi : Marguerite la hardie. Ses belle-sœur, deux sœurs, filles de Mahaut, comtesse d'Artois, et du comte de Bourgogne, étaient différentes ; Jeanne, femme de Philippe, comte de Poitiers, calme et douce, offrait à ses amis le plus indulgent et charmant sourire ; Blanche, femme de Charles, comte de la marche, était primesautière, riait d'un rien, vivait sans souci, ignorant le lendemain. Elles furent bientôt les meilleures amies du monde et rallièrent autour d'elles la jeunesse de la cour. Élégantes, elles favorisèrent l'élégance. Rieuses, elles recherchèrent ceux qui riaient. Chez les princesses, on fit de la musique, on écouta des vers. Les marchands d'étoffes rares, de parfums précieux trouvaient toujours chez elles un accueil empressé. Dans les sombres salles voûtées du palais de la cité, les modes nouvelles prenaient naissance. Des modes parfois audacieuses : ainsi celle des robes qui s'ouvraient jusqu'à la hanche, au rythme de la démarche. Le roi Philippe observait cela de son regard sévère. Mais soucieux de laisser libre cette jeunesse, ne réprimandait pas. Encore fallait-il que ces jolies filles demeurent en deçà de certaines limites. Elles n'y songèrent pas. Tête baissée, elles se précipitèrent dans la tragédie. Depuis un certain temps, les mauvaises langues de la cour chuchotaient sur le " dévergondage " des princesses. Sans preuve. Dès qu'une femme est jolie, coquette, celles qui n'ont jamais été jolies, et qui ne sont plus jeunes, jurent volontiers que les premières sont coupables des pires péchés. On parlait de certains rendez-vous. Le danger se précisa lors du voyage en France du roi Édouard II d'Angleterre et de la reine Isabelle son épouse au mois de mai 1313. Isabelle était la fille de Philippe le Bel et lui ressemblait beaucoup. Elle était comme lui implacable dans ses jugements et ses décisions. De plus, son mariage n'était pas heureux, le roi Édouard préférant de beaucoup à sa femme les jeunes pages de la cour. De cette disgrâce, le cœur d'Isabelle était sorti meurtri, durci. Aux côtés de son père, de ses trois frères et de leurs femmes, elle assista aux fêtes que Philippe offrit au roi d'Angleterre : spectacles, défilés, tournois. Le roi conféra la chevalerie à ses fils. Plusieurs seigneurs la reçurent en même temps : notamment deux frères, appelés Gautier et Philippe d'Aulnay. Isabelle remarqua ces deux chevaliers. L'un et l'autre étaient de magnifiques seigneurs, grands, beaux, courageux, adroits dans les exercices corporels. Adroits aussi dans certains exercices moins innocents. Ce qui frappa soudain Isabelle c'est de voir pendre à la ceinture des chevaliers d'Aulnay, une aumônière. Ce qui l'étonnait, c'est que ces aumônières ressemblaient singulièrement à celles qu'elle même avait offertes quelques temps au paravent à ses belles sœurs Blanche et Marguerite. Elle profita d'un moment où les frères d'Aulnay s'approchaient pour les observer de près. Nul doute : c'était là ses aumônières. Ainsi peut-on reconstituer la démarche d'esprit d'Isabelle, à travers les chroniques du temps. Nul doute non plus sur la haine éprouvée par Isabelle pour ses belles sœurs. Lorsqu'elle fut convaincue de la culpabilité des jeunes princesses, il apparaît qu'une violente colère l'embrasa toute entière. Ainsi ce que l'on racontait était vrai. La disgrâce de ces frères se révélait complète, absolue. La cour de France abritait les plus débauchées des princesses. C'est sa fierté blessée de princesse orgueilleuse, fille de Philippe le Bel, mais aussi l'inconsciente jalousie d'épouse frustrée, face au spectacle irritant de femmes physiquement comblées qui la poussèrent à réagir aussi violemment. Isabelle demanda audience au roi Philippe. Le roi résidait alors au château de Maubuisson, près de Pontoise. Blanche de Castille avait fondé l'abbaye de Maubuisson, saint Louis y séjourna. Les rois successifs y venaient afin de fuir les agitations et l'air empuanti de la cité. Philippe le Bel, petit-fils de Saint Louis avait une prédilection pour Maubuisson. C'est à Maubuisson, pour une grande part (le duc de Lévis

Mirepoix l'a note) que son oeuvre colossale a été élaborée. A la veille de toute décision grave, le roi se rendait dans l'abbaye de son grand père et se repliait un peu plus sur lui-même il priait, s'élevait l'âme, cherchait et se cherchait. Quand il se retirait à Maubuisson, la cour l'accompagnait. Une cour bien restreinte, formée d'hôtes rudes, conseillers, prêtres ou guerriers. Formée aussi de la proche famille du roi. cette famille allait faire éclater à Maubuisson le plus tragique des drames prives qu'ait jamais traverse la monarchie Française. Après avoir entendu la stupéfiante accusation d'Isabelle, Philippe a fait procéder à une enquête secrète. Elle a confirme en tous points la triste réalité : Marguerite avait pour amant Philippe d'Aulnay ; Gauthier le frère de Philippe d'Aulnay était l'amant de Blanche. Quant à Jeanne, elle n'ignorait rien ; même, par sa présence, elle s'était faite la complice bienveillante de sa sœur et de sa belle sœur. Que décidera le roi ? en punissant les coupables, fera-t-il éclater le scandale, ce scandale que réprouvent les écritures, ce scandale par quoi seraient élaboussées non seulement la famille royale, mais la monarchie ? quand il sut les débordements des princesses et que cette affaire été connue de presque tous a la cour, Philippe le bel n'hésita pas. De Maubuisson, la justice du roi s'abattit sur les princesses adultères et aussi sur leurs complices. C'était au début de l'année 1314. De nuit, furent arrêtées Marguerite, Jeanne et Blanche. Elles apprirent aussitôt que les frères d'Aulnay gémissaient déjà sous l'atroce question. D'abord Gauthier et Philippe tinrent bon. Le bourreau redoubla de raffinement. Rarement corps souffrirent autant que ceux des malheureux cavaliers. Anéanti de douleur, Philippe parla enfin : c'est vrai, il était l'amant de la princesse Marguerite. Peu après, Gauthier avouait être celui de la princesse Blanche. En leur prison, Marguerite et Blanche, qui ont d'abord nié, s'affaissent sous le poids effrayant de ces aveux. L'orgueil de la première, la futilité de la seconde produisent des résultats identiques : l'une et l'autre, dans les sanglots ; avouent l'adultère. Seule, la douce Jeanne continue de protester : elle n'est pas coupable ; si elle a su certaines choses déplaisantes, elle s'est refusée à les faire connaître " par la honte de son lignage . " Jeanne exige de voir le roi. Il la reçoit, déclare qu'elle aura licence de se défendre devant le tribunal qu'il lui réserve : sur ce, il la fait conduire (non sans égards) au château de Dourdan. Pour Marguerite et Blanche, les coupables nulle pitié. Elles sont tondues, vêtues de bure, et conduites, dans un chariot tendu de noir, au château des Andelys. On donne à Marguerite une cellule " au ras du sol. ", à Blanche, un cachot " enfoncé dans la terre. " Il reste à punir les chevaliers d'Aulnay. La torture ne leur avait laissé que le souffle. Les caves de Maubuisson avaient retenti de leurs plaintes, de leurs inutiles clameurs de souffrance et de désespoir. Vint le jour du dernier supplice. Devant un public affriolé, on les émascula. Puis attachés à des chevaux, on les traîna, nus, sur un chaume fraîchement coupé. Malgré cela ils n'étaient pas encore morts. On leur coupa la tête avant de les pendre, par les aisselles, au gibet, sur la place du Martroy à Pontoise. Jeanne comparut devant le parlement. Elle se défendit sans plaintes inutiles, calmement, posément. Elle n'avait que vingt ans. On l'écoula. " par défaut de preuves. ", elle fut acquittée. Son époux, le prince Philippe, songea bien à faire casser la mariage, mais il lui aurait fallu perdre la Franche - Comté. Il préféra pardonner. Le vieil historien Mezeray dit qu'il se montra en cela " plus heureux ou plus sage que ses frères. " Peu de temps après, Philippe le Bel mourut. Au Château-gaillard, Marguerite donnait les preuves du plus violent repentir. Elle était " en pleurs, jour et nuit. " Sa santé se minait. Elle mourut. Certains affirment que Louis X le Hutin, son mari, pressé de se remarier, aurait fait hâter les choses. Marguerite aurait été étouffée entre deux matelas. Ce n'est pas prouvé. Blanche, elle, prenait plus légèrement sa captivité. quand Etienne, évêque de Paris, vint la voir pour solliciter son accord à l'annulation de son mariage, elle l'accueillit avec enjouement et sourire. Pourtant, elle, prisonnière depuis des années, était, par un curieux coup du sort, devenue reine de France, son époux régnant sous le nom de Charles IV. Elle accepta de bon gré l'annulation. plus tard, on la transféra à Gavray, en Normandie. puis, elle sollicita d'entrer au cloître, d'endosser l'habit de pardon et d'oubli. on le lui accorda. elle obtint quelque temps



plus tard de se retirer à l'abbaye de Maubuisson où elle mourut. Quand Philippe régna, devenant Philippe V, Jeanne à son tour devint reine de France et de Navarre. On ne parlait plus à la cour du scandale de 1314. On contait pourtant à voix basse que la réconciliation des deux époux, avait été obtenue, à la demande de Mahaut d'Artois, par une sorcière : cette femme, en mêlant du sang de Jeanne et des herbes, aurait composé un sortilège. Car ce siècle voyait en tout événement déconcertant, l'effet d'une sorcellerie. Jeanne reçut de son mari, en 1319, un cadeau : l'hôtel et la tour de Nesle. Devenue veuve, elle alla y demeurer. dans son testament, elle prescrivit que l'on vendit l'hôtel après sa mort, pour fonder un nouvel établissement de

l'université de Paris, le collège de Bourgogne. " elle aimait donc les écoliers. ", dit un historien ; de là à les recevoir à la tour de Nesle et à les jeter dans la Seine au petit matin, il n'y a que l'épaisseur de la légende. Cette légende a pris son essor des 1471. Un maître es arts de l'université de Leipzig raconte qu'il exista " jadis . " (l'époque n'est pas précisée) une reine de France et de Navarre, dévergondée à un point incroyable, qui, faisant une grande consommation d'amants, avait trouvé pratique d'attirer chez elle les étudiants après s'être livrée à eux, elle les faisait tuer et jeter dans la Seine. Mais un professeur renommé de l'université de Paris, un certain Buridan, déjoua la ruse de la débauchée. Reçu par la reine il " s'esbaudit. " avec elle pendant trois jours. Après quoi elle l'avertit qu'elle allait le faire jeter dans la Seine (comme ses prédécesseurs). Mais Buridan avait pris soin de faire avancer par ses élèves un bateau de foin sous les fenêtres de la reine. Il s'y laissa tomber, " tandis que l'équipage du bateau jetait une pierre dans l'eau. " voilà la légende à son point de départ. La reine ? quelle reine ? était-ce vraiment Jeanne de Bourgogne ? est-ce elle dont Villon écrit: semblablement où est la royne qui commanda que Buridan fust jecté en ung sac en seine.

Tout ce que l'on sait, c'est que plusieurs Buridan vivaient à l'époque de Philippe le Bel et de ses fils. Aucun texte contemporain ne confirme que l'un d'eux ait été mêlé à l'affaire. La reine Jeanne habita dix ans l'hôtel de Nesle. Elle ne manquait pas de souvenirs. elle y mourut en 1329.